

Le Maire propose à l'assemblée de voter une subvention pour participer à l'oeuvre sociale organisée chaque année par les deux journaux quotidiens : l'EST REPUBLICAIN à NANCY et le REPUBLICAIN LORRAIN à METZ.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, décide :

- une subvention de 300 F. est accordée au journal l'EST REPUBLICAIN à NANCY pour la campagne des "Enfants sans Joie" 1974.

- une subvention de 300 F. est accordée au journal le REPUBLICAIN LORRAIN à METZ, pour la campagne "Noël de Joie" 1974.

Un crédit suffisant existe à l'article 657 du budget 1974.